



**PRÉFÈTE
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

10 mai 2021



Le plan de relance dans les Landes

Lettre d'information n°10

SOMMAIRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ils sont soutenus par l'Etat.....2

COMPÉTITIVITÉ..... 2

Tous les dispositifs du plan de relance pour les TPE/PME..... 2

Prolongation du Soutien à la numérisation des TPE/PME..... 2

Filière de la musique..... 3

COHESION..... 3

Jeunesse et éducation populaire..... 3

Appel à projets pour développer les applications de la 5G au quotidien.....4



INFORMATIONS GENERALES

Ils sont soutenus par l'État

Les entreprises Forelite-Evolution, Bois de Gascogne, Landes forêt et le groupe Planfor sont lauréats de l'appel à projets « investissement productifs dans la filière graine et plants » du plan de relance permettant de développer la filière bois landaise.

L'association « traverses parcours », l'association « plate-forme mobilité et insertions » et le Stade montois omnisports ont été retenus dans le cadre de l'appel à projets en faveur des associations qui luttent contre la pauvreté. Avec le soutien de l'État, ces associations pourront déployer des actions spécifiques au plus près des besoins des personnes précaires.

COMPÉTITIVITÉ

Ce mois-ci, la lettre d'information fait un focus sur les mesures du plan de relance actuellement ouvertes aux TPE.

Tous les dispositifs du plan de relance pour les TPE/PME

Afin d'accompagner toutes les TPE et les PME aux mesures de France Relance qui leur sont destinées, un guide a été publié sur le site du ministère de l'économie, des finances et de la relance.

Le plan de relance contient 40 milliards d'euros d'aides directes ou indirectes pour les TPE et les PME.

Les mesures sont de différents ordres :

- renforcer les fonds propres des entreprises (via les prêts participatifs, les fonds labellisés relance ou les fonds d'investissement régionaux, l'allègement des impôts de production, ...),
- accélérer la transformation numérique, dans le cadre du plan « clique mon commerce » par exemple,
- accélérer la transition écologique, par des aides aux travaux de rénovation énergétique des logements, des bâtiments publics, des logements sociaux, ou des locaux commerciaux, et par des aides à la décarbonation des entreprises industrielles
- développer et préserver les compétences dans les TPE et les PME en facilitant l'embauche, l'apprentissage et la formation des jeunes, et en finançant la formation, dont les parcours de transitions professionnelles évoqués dans une précédente lettre d'information.

Ce guide destiné aux TPE/PME présente le calendrier des mesures, le processus de mise en œuvre et les liens utiles.

Pour plus d'information, cliquez [ici](#).

Prolongation du soutien à la numérisation des TPE et PME

Le second appel à projets pour la numérisation des TPE est prolongé jusqu'au 30 juin.

D'ores et déjà, 27 000 entreprises ont sollicité cette aide.

L'objectif de cet appel à projets évoqué dans les précédentes lettres d'information est d'aider à la numérisation des entreprises.

L'aide de 500 euros pour les TPE est élargie à toutes les entreprises de moins de 11 salariés, tous secteurs confondus. Ce soutien vise à couvrir les dépenses de numérisation des TPE.

Ainsi, les coûts liés à une démarche de numérisation concernant la vente ou la promotion, la gestion de l'entreprise ou la relation client pourront être pris en charge en tout ou partie, sur la base de factures de 450 € minimum, engagées entre le 30 octobre 2020 et le 30 juin 2021.

Pour plus d'information et constituer un dossier de candidature cliquez [ici](#).

Ce soutien s'ajoute aux aides développées en la matière par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine dont le détail est consultable [ici](#).

Filière de la musique

La DRAC Nouvelle-Aquitaine a souhaité engager une démarche collective avec les acteurs de la chaîne musicale afin de répondre aux enjeux majeurs mis en exergue par la crise sanitaire. Les concertations avec l'ensemble des partenaires ont ainsi permis de mieux identifier les priorités territoriales et de proposer des appels à projets ouverts à tous, au plus près des besoins du secteur. L'ambition est de répondre ainsi à la crise par un élan collectif et responsables, afin de construire un écosystème qui s'appuie davantage sur la coopération.

Pour consulter les appels à projets ouverts jusqu'au 30 mai 2021, cliquer [ici](#).

COHESION

Jeunesse et éducation populaire

Dans le cadre du plan de relance, le Gouvernement met en place un nouveau dispositif « FONJEP Jeunes ». Doté de 2000 unités de subventions (1000 postes en 2021 et 1000 postes en 2022), il a pour objectifs de renforcer l'action associative et soutenir l'emploi des jeunes. Il se concrétise en Nouvelle-Aquitaine par une dotation de 104 unités FONJEP Jeunes.

Le dispositif permet de soutenir toute association en Nouvelle-Aquitaine d'intérêt général (cf. article 200 du code général des impôts).

Les postes bénéficiaires doivent concerner des jeunes de 18 à 30 ans révolu, quel que soit leur niveau de diplôme, de qualification ou d'expérience.

Ces postes doivent être des emplois supplémentaires nouveaux en CDI ou CDD de plus de 12 mois avec une durée de travail minimale de 70 % du temps de travail fixé par la convention collective ou l'accord de branche. Le contrat de travail doit être signé après le 1^{er} janvier 2021.

L'emploi ne doit pas faire l'objet d'une autre aide à l'emploi versée par l'État (emploi franc, contrat de formation en alternance, emploi aidé, PEC...) mais peut faire l'objet d'une aide à l'emploi versée par une collectivité territoriale.

Le montant de l'aide versée est de 7 164€ annuel pendant 3 ans. Pour 2021, l'aide est proratisée en fonction de la durée de présence du salarié.

La subvention est versée par le FONJEP (fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) après décision administrative (réseau DRAJES/SDJES).

Un appel à manifestation d'intérêt régional disponible sur le site de la DRAJES (direction régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports). Il rappelle le cadre du dispositif ainsi que les priorités d'attributions en termes de bénéficiaires, titulaires de postes et de missions.

Pour plus d'information, cliquer [ici](#).

Lancement de l'appel à projets pour développer les applications de la 5G au quotidien

L'appel à projets France Relance dédié au soutien des projets de développement d'applications de la 5G dans son volet « usages citoyens » a été lancé le 6 avril. Il vise en effet les thématiques de l'environnement (internet des objets pour la gestion de l'eau par exemple), de la santé (hôpitaux connectés, télémédecine, ambulance connectées ...), des transports et de la logistique (assistance à la conduite, sécurité routière, ...) ou l'éducation et la culture (campus digitalisés, vidéos augmentées, ...).

L'objectif est donc de soutenir les projets initiés dans les territoires et à fort impact social ou environnemental. Afin de permettre un développement équilibré des usages de la 5G sur le territoire français, une attention particulière sera portée aux projets déployés hors des agglomérations.

Les candidats sont invités à proposer des projets co-construits avec les collectivités territoriales. Le montant minimum d'investissement doit être de 500 000 €.

Les projets peuvent être déposés sur la plateforme nationale de Bpifrance [ici](#). Une première relève au cours du premier semestre aura lieu le 1^{er} juin 2021.

Pour plus d'information cliquer [ici](#).



Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance sur

planderelance.gouv.fr